



Conditions générales de vente (CGV)

Valable dès le **01.09.20**

1. Objet et champ d'application

- 1.1** Les présentes conditions générales règlent les conditions auxquelles ECOMANIF fournit aux Clients (ci-après « Client ») qui lui en font la demande, tout Produit dont elle fait commerce (ci-après les « Produits »).

Elles s'appliquent sans restriction à toutes les ventes conclues par ECOMANIF, auprès des Clients, et prévalent sur les clauses pouvant figurer sur les documents du Client, notamment ses conditions générales d'achat.

Ces conditions générales de vente sont disponibles sur le site « www.ecomanif.ch » et sont, en outre, communiquées à tout Client qui en fait la demande.

Toute commande de Produits implique, de la part du Client, l'acceptation des présentes conditions générales de vente. Toutefois, et conformément à la réglementation en vigueur, ECOMANIF se réserve le droit de déroger à certaines clauses des présentes conditions générales de vente, en fonction des négociations menées avec le Client, par l'établissement de conditions de vente particulières.

Le fait pour ECOMANIF de ne pas se prévaloir, à un moment donné, de l'une quelconque des dispositions des présentes conditions générales de vente ne peut être interprété comme valant renonciation, même tacite, à s'en prévaloir ultérieurement.

ECOMANIF se réserve la possibilité d'adapter ou de modifier à tout moment les présentes conditions générales de vente. La version des conditions générales de vente valable au moment de la commande s'applique.

2. Produits et personnalisation

- 2.1** Les Produits proposés par ECOMANIF proviennent exclusivement de l'Union européenne.
- 2.2** Les Produits proposés par ECOMANIF sont conformes à la législation suisse en vigueur. Les Produits sont réalisés à partir d'une matière constituée exclusivement de substances autorisées par la réglementation en vigueur relative aux matériaux au contact des aliments. A la demande du Client, des documents de certification de conformité des fabricants peuvent être transmis.
- 2.3** Le Client est seul responsable de l'utilisation des Produits commandés et la responsabilité d'ECOMANIF ne pourra en aucun cas être recherchée à ce titre.
- 2.4** ECOMANIF propose une personnalisation de Produits en permettant au Client d'y apposer un visuel de son choix. Les références des teintes et coloris doivent être indiquées sur le bulletin de commande. Celles-ci peuvent varier en fonction des supports, des techniques de marquage utilisées et des fabricants.
- 2.5** Avant l'impression définitive des Produits commandés, un bon à tirer sera soumis au Client pour acceptation. L'acceptation de ce bon à tirer dégage ECOMANIF de toute responsabilité quant à une erreur éventuelle dans le contenu de la personnalisation souhaitée par le Client. Le bon à tirer permet au Client de vérifier les textes et dessins avant impression définitive.
- 2.6** Certains coloris ne sont pas recommandés par ECOMANIF. Dans l'hypothèse où la volonté du Client serait malgré tout d'obtenir ces coloris, ECOMANIF se décharge de toute responsabilité dans le cas où le rendu final ne correspondrait pas aux attentes du Client.



Conditions générales de vente (CGV)

Valable dès le **01.09.20**

3. Offre et commande

- 3.1** La validité des offres est de 30 jours à compter de la date figurant sur l'offre.
- 3.2** Par sa signature, le Client valide sa commande. Les éléments suivants doivent figurer obligatoirement sur la confirmation de commande: la désignation des produits, leur quantité et prix unitaire, le taux de TVA, le prix total de la commande HT et TTC, le type et le coût de la prise en charge des produits et la date de livraison.
- 3.3** La confirmation de commande s'accompagne obligatoirement du bon à tirer daté et signé par le Client.
- 3.4** Dès validation de la commande par le Client, celle-ci est ferme et définitive sans possibilité de modification ou d'annulation. Les produits seront livrés tels que commandés par le Client.

4. Délais et livraison

- 4.1** Les délais d'exécution indiqués par ECOMANIF ne sont qu'indicatifs et les retards de livraison n'emportent ni annulation ni modification du contrat. Ils ne sauraient donner lieu à des dommages et intérêts ou pénalités.
- 4.2** Dès la remise des Produits au transporteur, le transfert des risques sur les Produits s'opère envers le Client ou son mandataire. Il en résulte notamment que les biens vendus voyagent aux risques et périls du Client.
- 4.3** A la réception de la commande, le Client s'engage à :
 - vérifier que le nombre de colis reçus corresponde bien à celui repris sur le bon de livraison
 - procéder avec diligence aux examens raisonnablement nécessaires pour vérifier l'état général de ces colis
- 4.4** Toutes pertes partielles, avaries ou dégradations qui affecteraient le contenu des colis, et qui seraient constatées lors de ces vérifications, feront l'objet de réserves expresses par le Client dans le bordereau de transport et pourront, en tout état de cause, faire l'objet d'une réclamation auprès d'ECOMANIF, conformément aux dispositions de l'article 9.1 des présentes conditions générales de vente.

5. Retard ou défaut de paiement

- 5.1** Les paiements se font à 30 jours et sans escompte.
- 5.2** Seules les réclamations sur la facturation faites dans les dix jours qui suivent la date de facturation seront acceptées. Passé ce délai, la facturation sera considérée comme acceptée par le Client.
- 5.3** En cas de non-paiement dans les délais, des frais de rappels cumulables seront facturés de la manière suivante:
 - 1^{er} rappel : CHF 10.-
 - 2^e rappel : CHF 20.-
 - 3^e rappel : CHF 30.-
 - Sommation : CHF 50.-



Conditions générales de vente (CGV)

Valable dès le **01.09.20**

6. Responsabilité et garanties légales

- 6.1** ECOMANIF garantit que les Produits sont conformes aux spécifications déterminées dans la commande acceptée par ECOMANIF. La responsabilité d'ECOMANIF est strictement limitée au remboursement des Produits ou au remplacement, pur et simple, et nombre pour nombre, conformément aux dispositions des articles 2.4, 2.5 et 2.6 des présentes conditions générales de vente, sans qu'ECOMANIF ait à supporter d'autres frais, prestations et/ou indemnisations quels qu'ils soient.
- 6.2** ECOMANIF ne pourra être tenue responsable dans l'hypothèse où le Client ne serait pas satisfait du Produit personnalisé livré alors qu'il est conforme au bon à tirer préalablement validé par ses soins (par exemple variation de ton entre bon à tirer et Produit fini).

7. Propriété intellectuelle et confidentialité

- 7.1** ECOMANIF décline toute responsabilité quant à la propriété intellectuelle/industrielle sur des dessins et/ou textes qu'elle reproduit pour le compte du Client.

Avec ou sans indication, il appartient au Client de faire les recherches d'antériorité utiles et de s'assurer qu'ils n'ont pas de similitude avec ceux déjà existants. De manière générale, le Client garantit qu'il a tous les droits pour utiliser l'ensemble des éléments transmis à ECOMANIF. Le Client est également responsable du contenu des textes transmis à ECOMANIF qui ne pourra pas être tenu responsable, notamment, en cas de contrefaçon.

En conséquence, tous dommages directs et/ou indirects que subirait ECOMANIF du fait du non-respect par le Client des droits de propriété intellectuelle/industrielle appartenant à un tiers, devront être intégralement supportés et réparés par le Client, sans préjudice des dispositions des articles 6.1 et 6.2 « Responsabilité et Garanties légales » des présentes conditions générales de vente.

ECOMANIF se réserve en outre le droit de refuser, à sa discrétion, toute commande de Produits personnalisés contenant des mots ou des images jugés inappropriés, immoraux, contraire à l'éthique ou illégaux.

8. Réclamation

- 8.1** Toute réclamation relative aux Produits achetés doit parvenir par écrit à ECOMANIF dans les 10 jours suivant la réception de la marchandise. Il appartient au Client de fournir les justifications quant à la réalité de la réclamation et donner à ECOMANIF toute facilité pour procéder à leur contrôle.
- 8.2** En cas de défauts validés par ECOMANIF, un accord sera trouvé avec le Client pour un remplacement ou un remboursement de la marchandise défectueuse. Aucun autre dédommagement ne pourra être exigé par le Client.



9. Force majeure

- 9.1** En cas de force majeure ou fortuit, ECOMANIF ne peut être tenue responsable de l'inexécution, l'exécution tardive ou l'exécution partielle du contrat.

Sont notamment assimilés à des cas de force majeure ou fortuit, déchargeant ECOMANIF de ses obligations: incendie, inondation, guerre, fermeture des frontières, impossibilité d'être approvisionné en matière première, épidémie, pandémie, barrage routier, grève, rupture d'approvisionnement en eau ou en électricité, rupture d'approvisionnement pour une cause non-imputable à ECOMANIF, ainsi que tout autre cause de rupture d'approvisionnement imputable aux fournisseurs d'ECOMANIF.

Dans de telles circonstances, ECOMANIF avertira le Client par écrit de la survenance de ce cas de force majeure, le contrat liant ECOMANIF et le Client étant alors suspendu de plein droit sans indemnité, à compter de la date de survenance de l'événement.

- 9.2** Si l'événement empêchant la livraison venait à durer plus de trente jours à compter de la date de survenance de celui-ci, le contrat pourrait être résilié par écrit recommandé par l'une ou l'autre des parties, sans qu'aucune des Parties puisse prétendre à l'octroi de dommages et intérêts.

10. Protection des données

- 10.1** Toutes les données à caractère personnel seront considérées et traitées de manière confidentielle. Les informations nécessaires à la gestion de la commande feront l'objet d'un traitement informatique et peuvent être communiquées à des entreprises associées dans le cadre de la gestion de la commande (transporteurs).

11. Droit applicable et for juridique

- 11.1** Les présentes conditions sont soumises au droit suisse.
- 11.2** Le for est à Yverdon-les-Bains pour tout litige relatif avec ces conditions.
- 11.3** Si certaines ou plusieurs dispositions des présentes CGV devaient être ou devenir nulles et non avenues ou non applicables, entièrement ou en partie, cela n'affectera en rien la validité des autres dispositions des présentes CGV. Dans ce cas, les parties remplaceront la disposition nulle et non avenue ou non applicable par une disposition valide et applicable, qui répondra au maximum à l'objectif économique poursuivi par la disposition à remplacer. Cela s'applique également au cas où les présentes CGV devaient contenir une lacune au niveau des règlements.

La validité des présentes CGV débute au 1^{er} septembre 2020.